



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

X1 102 011 U25

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le jeudi 14 mai 2015 de 10 h 40 à 11 h 35.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M. Dave Casavant, conseiller principal aux communications
M^{me} Louise Nepton, directrice générale
M^{me} Josée Buckell, greffière

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Bureau du développement de l'autonomie gouvernementale
 - 3.1 Permis de récolte pour l'approvisionnement d'une usine (PRAU) - 4^e tour du plan d'effectifs 2014-2015 et demande de dérogation à la politique de dotation
 - 3.2 Blackrock – Parc industriel nordique
 - 3.3 Projet de profil de la main-d'œuvre de Mashteuiatsh (Projet Mitacs)
4. Santé et mieux-être collectif
 - 4.1 Crédit personnel – pensionnats indiens
5. Infrastructures
 - 5.1 Vente de la résidence située au 1788 rue Ouiatchouan
 - 5.2 Programmes habitation
6. Représentations et sollicitations
7. Levée de la réunion

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

3.1 PERMIS DE RÉCOLTE POUR L'APPROVISIONNEMENT D'UNE USINE (PRAU) - 4^E TOUR DU PLAN D'EFFECTIFS 2014-2015 ET DEMANDE DE DÉROGATION À LA POLITIQUE DE DOTATION

RÉSOLUTION N° 6063

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, a pour objectif de prendre en charge la gestion du volume de bois associé au permis de récolte pour l'approvisionnement d'usine;

CONSIDÉRANT QU'après consultation auprès des acteurs concernés, il est préférable que les ressources humaines associées à la gestion du volume de bois soient réunies sous la direction - Droits et protection du territoire;

CONSIDÉRANT QUE Développement Pekuakami Innuatsh a appliqué un processus de dotation pour le poste de technicien forestier qui respecte les paramètres de dotation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et auquel a participé le Secrétariat aux affaires gouvernementales et stratégiques et la direction – Patrimoine, culture et territoire.

IL EST RÉSOLU QUE le plan d'effectif soit révisé pour inclure deux postes de « technicien forestier » sous la direction – Droits et protection du territoire;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le profil « technicien forestier » associé à la gestion du volume de bois soit révisé afin de représenter les nouveaux mandats et responsabilités;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation de l'application de la *Politique de dotation* et de procéder à l'embauche sans concours afin de conserver l'expertise, d'assurer la continuité dans la collaboration auprès de Produits forestiers Résolu et d'effectuer le transfert de la ressource actuellement à Développement Pekuakami Ilnuatsh au poste de technicien forestier.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

3.2 BLACKROCK – PARC INDUSTRIEL NORDIQUE

RÉSOLUTION N° 6064

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, juge important de favoriser le développement de l'économie locale et essentiel de profiter des occasions de développement qui se présentent;

CONSIDÉRANT QUE des relations régulières avec la MRC Domaine-du-Roy ont permis de considérer qu'il était avantageux de mettre ensemble nos énergies afin d'attirer des investisseurs et des promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy compris dans le Nitassinan de Mashteuiatsh constitue un véritable carrefour (ci-après appelé territoire) qui réunit les conditions favorables à toutes entreprises désireuses de transformer les ressources du nord;

CONSIDÉRANT QUE ce territoire compte sur un réseau d'infrastructures stratégiques en matière de transport ferroviaire, d'approvisionnement en gaz naturel, en approvisionnement électrique et en matière de transport terrestre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Domaine-du-Roy a conclu avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan un protocole de respect mutuel et de collaboration économique afin d'accroître les initiatives et les relations entre les deux communautés;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Métaux BlackRock inc. envisage la construction d'une fonderie afin de transformer une partie du fer et du vanadium qui sera extrait de la mine à être mise en exploitation dans le Nord québécois;

CONSIDÉRANT QUE Métaux BlackRock inc. considère avantageusement une localisation de cette fonderie dans les municipalités avoisinantes de Mashteuiatsh, sinon dans Mashteuiatsh même, et qu'une telle fonderie peut soutenir des industries périphériques;

CONSIDÉRANT QUE la prise en compte des principes du développement durable et l'acceptabilité sociale des milieux sont maintenant deux des principales conditions d'accueil des projets industriels d'envergure;

CONSIDÉRANT la volonté commune de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et de la MRC du Domaine-du-Roy de mettre en place un partenariat ainsi que les éléments favorisant l'accueil d'une telle entreprise;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et la MRC du Domaine-du-Roy doivent mettre en place les mécanismes de collaboration nécessaires afin d'atteindre les résultats souhaités par les partenaires;

IL EST RÉSOLU QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan autorise conjointement avec la MRC du Domaine-du-Roy la mise en place d'une nouvelle corporation à but non lucratif afin de travailler au développement et à la mise en place des conditions propices à l'implantation d'un parc industriel nordique destiné à accueillir des entreprises transformatrices des ressources du nord;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend travailler avec la MRC du Domaine-du-Roy afin de définir une structure de partenariat qui va assurer la maximisation des retombées et avantages socio-économiques;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le chef, la directrice - Économie et relations d'affaires et le directeur de la Société de développement économique ilnu soient autorisés à représenter et à promouvoir les intérêts de Mashteuiatsh dans ce dossier et à faire toutes les représentations nécessaires et pertinentes pour l'atteinte des objectifs poursuivis;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE toute contribution financière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan nécessaire au fonctionnement et au soutien des initiatives de la corporation soit préalablement autorisée avant d'être engagée par la corporation.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité

3.3 PROJET DE PROFIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE MASHTEUIATSH (PROJET MITACS)

RÉSOLUTION N° 6065

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir l'économie et estime que le domaine forestier peut être une source appréciable d'emplois;

CONSIDÉRANT QUE, pour asseoir une stratégie adéquate dans ce domaine, il est hautement souhaitable de connaître l'intérêt et le potentiel d'employabilité de la main d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE nous avons été sollicité par le chercheur Jean-Michel Beaudoin de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, dans le cadre d'un projet qui vise à étudier les possibilités pour des communautés autochtones de répondre aux besoins en main d'œuvre de l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT QU'en marge de la recherche précitée, un volet particulier a été préparé afin de dresser un portrait de la main d'œuvre de Mashteuiatsh de façon à:

- Identifier les intérêts des jeunes Pekuakamiulnuatsh de 18-35 ans pour les emplois en forêt;
- Identifier les obstacles relatifs à l'intégration du marché du travail dans le secteur forestier ;
- Cibler les conditions et les incitatifs à mettre en place pour que la jeunesse saisisse les opportunités d'emplois dans le secteur forestier.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE ce volet de recherche est en lien avec la maximisation des retombées de l'entente avec Produits forestiers Résolu et que cette recherche va alimenter les travaux du Service Développement de la main d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'implique pas de coûts autres que la collaboration du Service Développement de la main d'œuvre et que ce dernier le recommande.

IL EST RÉSOLU d'appuyer le projet de recherche Profil de la main-d'œuvre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et d'autoriser la Direction économie et relation d'affaires à signer la lettre d'appui au projet.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

4. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

4.1 CRÉDIT PERSONNEL – PENSIONNATS INDIENS

RÉSOLUTION N° 6066

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite soutenir les actions visant le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE dans sa démarche vers l'autonomie, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie des Pekuakamiulnuatsh et de leur famille;

CONSIDÉRANT QUE la direction - Santé et mieux-être collectif a pour mission : d'assurer aux Pekuakamiulnuatsh des programmes et services accessibles, continus et complémentaires, contribuant à réaliser leur plein potentiel de santé et de mieux-être, pour ainsi soutenir le devenir et l'épanouissement de notre communauté durable et en santé;

CONSIDÉRANT QUE l'administration des crédits personnels effectuée par Crawford ne répond pas aux besoins des Pekuakamiulnuatsh, que Crawford refuse d'octroyer le montant directement aux anciens élèves des pensionnats indiens et qu'il exige des pièces justificatives à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE si l'organisation refuse d'administrer les crédits personnels, des anciens élèves des pensionnats indiens pourraient voir leur projet reporté, et même annulé.

II EST RÉSOLU d'administrer les crédits personnels versés par Crawford aux anciens élèves des pensionnats indiens.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'acheminer une facturation des coûts assumés par l'administration de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en lien avec le programme des crédits personnels – pensionnats indiens à Crawford.

Proposée par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité

5. INFRASTRUCTURES

5.1 VENTE DE LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 1788, RUE OUIATCHOUAN

RÉSOLUTION N° 6067

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a repris possession de la propriété du 1788, rue Ouiatchouan, en date du 29 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a procédé par appel d'offres à la vente du terrain et de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE Joseph Camil PHILIP DUCHESNE n° bande XXXX, a été sélectionné dans le cadre de l'appel d'offres qui a eu lieu en mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE Joseph Camil PHILIP DUCHESNE n° bande XXXX, se porte acquéreur de la maison et du terrain.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU de vendre la maison située au 1788, rue Ouiatchouan et la totalité des lots 29-6 et 30-1 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R 69374 et maintenant connu comme la totalité du lot 119 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 103695, avec un droit de passage en faveur de la bande, pour un montant de 44 188.08 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'allouer, selon l'article 20(1) de la Loi sur les Indiens à Joseph Camil PHILIP DUCHESNE n° bande XXXX, membre de la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean, le terrain décrit ci-dessus;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner la directrice – Infrastructures, pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Proposée par M. Jonathan Germain

Appuyée de M^{me} Julie Rousseau

Adoptée à l'unanimité

5.2 PROGRAMMES HABITATION

RÉSOLUTION N° 6068

Garantie ministérielle en faveur de CÉCILE Marie Rosa Anne Bouchard, n° de bande XXXX.

Programme de garantie de prêt

Adresse du projet : 1945, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Jonathan Germain

Appuyée de M. Patrick Courtois

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 6069

Garantie ministérielle en faveur de DANIEL Joseph Yvon Bouchard, n° de bande XXXX.

Programme de garantie de prêt

Adresse du projet : 1721, rue Mashk à Mashteuiatsh

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 6070

Garantie ministérielle en faveur de Marie Pauline AUDREY GIRARD, n° de bande XXXX.

Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 11, rue Uapush à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par Jonathan Germain
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité

6. REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

APNQL – CLASSIQUE DES PREMIÈRES NATIONS

RÉSOLUTION N° 6071

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important d'entretenir des liens avec les leaders des autres Premières Nations ainsi que soutenir certaines initiatives de nature caritative faisant la promotion de la santé et de l'éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) a invité Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à participer au tournoi de golf « La classique des Premières Nations » au profit des jeux interscolaires des Premières Nations.

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de deux billets au montant total de 350 \$ dans le cadre du tournoi de golf « La classique des Premières Nations » qui se tiendra à Québec, le 19 juin 2015.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

EXPOSITION AGRICOLE DE SAINT-FÉLICIEN

RÉSOLUTION N° 6072

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives mettant en valeur la région;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de l'exposition agricole de Saint-Félicien, lieu de rassemblement pour les familles permettant la découverte du monde de l'agriculture et des produits du terroir de la région, invite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au souper d'ouverture de l'évènement.

IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat de deux billets au montant total de 120 \$ dans le cadre du souper d'ouverture de l'exposition agricole de Saint-Félicien qui se tiendra le 5 juin 2015.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 11 h 35, proposée par M^{me} Julie Rousseau, appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell